

Réorganisation de la gestion des équipes jour + nuit

Pourvoiement des postes IDE vacants de nuit

Constat

- **Travail de nuit peu attractif**
- **Absence de volontariat**
- **Scission progressive entre les équipes de jour et de nuit, conséquence de l'autonomisation de la gestion des effectifs de nuit**
- **Craintes et insécurité des IDE : Isolement + raréfaction de la présence médicale la nuit**
- **Majorées lors des affectations sur le pool institutionnel**
- **Impact sur la stabilité des plannings de jour et de nuit (Absentéisme de courte durée + postes non pourvus de nuit)**
- **Disparité dans le nombre de postes vacants à pourvoir de nuit d'un pôle à l'autre, voire d'un rythme à l'autre**
- **Absence de règle de gestion commune (Chaque cadre développe sa propre stratégie pour combler les postes vacants)**
- **Difficulté de suivi du fichier DRH (Découpage théorique des effectifs par UF : 1 poste de nuit = 1.25 ETP en HC)**
- **Manque de fiabilité des informations (positionnement artificiel des agents de jour sur les postes de nuit : noms figés)**

Objectifs

- **Pourvoir les postes vacants de nuit dans les pôles et sur le pool de suppléance CHU**
- **Optimiser la continuité des soins jour-nuit en réintroduisant un sentiment d'appartenance à une seule et même équipe**
- **Confier au CSS et aux cadres du pôle la gestion des personnels paramédicaux de jour et de nuit**

Mise en œuvre

- **Constitution de 2 pools de nuit :**
 - **Un pool de suppléance CHU ayant vocation à pallier l'absentéisme dans les pôles**
 - **Un pool intra pôle ayant vocation à remplacer les RTT, CA des IDE en poste fixe de nuit**
 - **Redéfinir les ETP en multiple de 1 dans chaque UF**

1ère étape

- **Reconstituer le pool de suppléance CHU à partir de l'effectif IDE de nuit exclusivement à hauteur de 25 ETP soit ETP par rythme**
- **Aucun IDE exerçant de jour dans un pôle ne contribue au pool de suppléance CHU de nuit**

2ème étape

- **Constituer un pool intra pôle (CA, RTT) dans chaque pôle à partir de l'effectif IDE de nuit exclusivement**
 - par l'agrégation de 0.50 ETP par poste de travail en HC soit 0.25 ETP par rythme
 - par l'agrégation de 0.36 ETP par poste de travail en HDS soit 0.18 ETP par rythme
 - **Aucun IDE exerçant de jour dans un pôle ne contribue au pool intra pôle de nuit**

3ème étape

- **Répartir de façon équitable les postes IDE vacants sur l'ensemble des pôles et sur chaque rythme**
- **Affecter les IDE de nuit sur les postes fixes définis dans chaque UF (1 poste = 1ETP)**
- **Identifier UF par UF les postes de nuit vacants restant à pourvoir**

Actuellement

1 poste sur 1 UF en HC

Demain

**1 ETP = 1 IDE à 100% sur le poste dans l'UF
+ 0,25 ETP = CA RTT sur le pool intra-pôle**

POLE	EPT UF	EPT(CA, RTT)	ETP
POLE FE GYNECO OBST	2,00	0,50	
POLE FE PEDIA	26,00	6,50	
POLE REA	46,00	11,50	
POLE NEURO CARDIO URGENCES	35,32	8,83	
POLE MED SSR RPA	4,00	1,00	
POLE MED SSR	19,20	4,80	
POLE MED ORG CANCERO	25,16	6,29	
POLE CHIR	27,05	6,76	
POLE SANTE MENTALE	10,00	2,50	
IMAGERIE	1,00	0,20	
EFFECTIFS EN POSTES FIXES PAR UF	193,44		
EFFECTIFS POOL CA, RTT, Fe		48,66	
EFFECTIFS POOL DE SUPPLEANCE			25,00
	195,73	48,88	

Modalités de pourvoiement des postes vacants de nuit en l'absence de volontaires

Poste vacant de nuit dans une UF

Qui est concerné ?

- Les IDE de jour de l'UF, du service ou du pôle
- Les IDE de jour des secteurs d'HdS et HdJ
- Les IDE du pool de jour positionnés dans les pôles sur des remplacements de courte et de longue durée ne sont pas concernés

Poste vacant de nuit sur les pools

Qui est concerné ?

- Tout IDE affecté en poste fixe de nuit sur une UF dans le pôle est concerné par le pourvoiement d'un poste de nuit vacant dans le pool CA RTT intra-pôle.
- Tout IDE affecté de jour sur le pool de suppléance est concerné par le pourvoiement d'un poste vacant sur le pool de suppléance de nuit

Qui contribue au pourvoiement des postes vacants de nuit ?

EFFECTIFS EN POSTES FIXES PAR UF	▶ IDE de jour du pôle
EFFECTIFS DU POOL DE POLE (CA, RTT)	▶ IDE en poste fixe de nuit dans le pôle
EFFECTIFS DU POOL DE SUPPLEANCE	▶ IDE de jour du pool de suppléance

Qui est concerné ?

- Pas de limite d'âge retenue
- Une activité antérieure de nuit n'exclut pas la contribution au pourvoiement des postes vacants de nuit sur UF

NB : respect d'une période de 6 mois en service de jour avant nouvelle sollicitation pour les IDE ayant précédemment exercé pendant deux ans de nuit au minimum

- Les nouveaux recrutés par mutation ou nouveaux diplômés (après une période allant de 1 à 4 mois en exercice de jour/grille d'habilitation)

Qui n'est pas concerné ?

L'inaptitude médicale au service de nuit = critère d'exclusion

Comment

- Affichage d'un calendrier des dates des postes vacants à pourvoir pour l'année N+1 au mois d'Octobre de l'année en cours
- Planification des remplacements
- La base du volontariat est privilégiée

- En cas d'absence de volontaires, le cadre négocie avec les IDE qui n'ont pas contribué au pourvoiement du poste vacant dans l'année
 - Si malgré la négociation, les IDE ne se positionnent pas, le cadre planifie les remplacements selon l'antériorité de la contribution dans l'UF, le service, le pôle ou l'établissement (en cas de mobilité interne)
- Pour tout poste vacant (UF, pool intra pole et pool CHU) le temps de remplacement proposé = 14 nuits minimum consécutives pour un 100%, renouvelables si besoin

Remplacement des IDE de jour qui contribuent au pourvoiement des postes vacants de nuit

- Compensation par le pool de suppléance de jour
 - L'effectif réel du pool de jour est supérieur à l'effectif permanent à hauteur du nombre d'ETP de nuit vacants sur l'institution
 - L'effectif réel du pôle est inférieur à l'effectif permanent à hauteur du nombre d'ETP de nuit vacants sur le pôle

EXEMPLE

Vacance d'1 ETP de nuit	ETP TOTAL	ETP JOUR	ETP NUIT
Effectif permanent du pôle	96,00	72,00	24,00
Effectif réel du pôle	95,00	72,00	23,00
Pas d'affectation de jour dans le pôle			-1,00
Affectation de jour dans le pool de suppléance		1,00	
effectif réel du pôle	96,00	73,00	23,00

Remplacement des IDE de jour qui contribuent au pourvoiement des postes vacants de nuit

- La DS affecte les IDE du pool de jour selon les besoins transmis par le pôle
- Les IDE du pool de jour sont positionnés sur le roulement le plus proche de celui de l'agent de jour concerné par le passage de nuit
- L'alternance WE travaillés/ WE de repos et la concordance des postes de travail sont respectés

Qui gère les IDE de nuit ?

Vacance d'1 ETP de nuit	Qui gère ?		
EFFECTIFS EN POSTES FIXES PAR UF		CSS	CADRE DE POLE
EFFECTIFS DU POOL DE POLE (CA, RTT)		CSS	CADRE DE POLE
EFFECTIFS DU POOL DE SUPPLEANCE	DS	CSS	CADRE DE NUIT

POLE R1R2								
Pool CA RTT fe R1	2,4	NOM	SABRINA		R1	0,80	Différentiel 0 etp	
		NOM	GAETANE		R1	0,80		
		NOM	LUCIE		R1	0,80		
		Total Pool	RTT		R1	2,40		
Pool CA RTT fe R2	2,4	NOM	ANNE		R2	0,80	Différentiel 0 etp	
		NOM	CELINE		R2	0,80		
		NOM	ARMELLE		R2	0,80		
		Total Pool	RTT		R2	2,40		
Pool CA RTT fe	4,8	Solde Pool RTT CA				4,80	0,00	
Effectifs postes fixes UF R1: 9,6 etp	9,6	NOM	J PIERRE	UF	R1	1,00	Différentiel etp	
		NOM	ALAIN	UF	R1	1,00		
		NOM	PATRICIA	UF	R1	0,80		
		NOM	GWENAELLE	UF	R1	0,60		
		NOM	GWENAELLE	UF	R1	0,20		
		NOM	MONIQUE	UF	R1	0,80		
		NOM	NATHALIE	UF	R1	0,80		
		NOM	GWENAELLE	UF	R1	0,20		
		NOM	ROSEMARIE	UF	R1	1,00		
		NOM	NATHALIE	UF	R1	0,80		
		NOM	GAETANE	UF	R1	0,20		
		NOM	LUCIE	UF	R1	0,20		
		NOM	ANNIE	UF	R1	0,80		
		NOM	SABRINA	UF	R1	0,20		
		Total Effectifs sur Postes fixes						R1
Effectifs postes fixes UF R2 : 9,6 etp	9,6	NOM	SYLVINE	UF	R2	1,00	Différentiel etp	
		NOM	CAROLE	UF	R2	1,00		
		NOM	NATHALIE	UF	R2	0,80		
		NOM	BETTY	UF	R2	1,00		
		NOM	BEATRICE	UF	R2	0,80		
		NOM	MARIE	UF	R2	0,20		
		NOM	MARIE	UF	R2	0,60		
		NOM	LOIC	UF	R2	1,00		
		NOM	CELINE	UF	R2	1,00		
		NOM	CYNTHIA	UF	R2	0,80		
		NOM	ANNE	UF	R2	0,20		
								UF
					UF	R2	0,20	
Total Effectifs sur Postes fixes					R2	8,40	-1,20	
Postes fixes	19,2	17,00						-2,20

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL : Animé par J. UTEZA

DE AOUT A OCTOBRE 2012

- BAILLY Valérie, DELAHAYE Catherine, DENIS Marie Laure, GUELLE Marie Claude, LANDERBAL Palmyre, LEGALLOIS Béatrice, LEPINE Stéphanie, MORISSET Aurélie, PROUST Véronique, RECTON Mireille

Nous ont rejoint depuis OCTOBRE 2012

- BANCHET Fabienne, CHANTRIAUX Sandra, LEMELOREL Patricia, VARRIN Réjane